


[Accueil](#) > [Les Insolites](#) > [La Saint-Glinglin...](#)
[Inscription à la newsletter](#)

[Les Editos](#)
[Les Insolites](#)
[Si t'as 2 minutes, j't'explique...](#)
[Fiches thiï½matiques](#)
[Citoyen et administration](#)
[Commerçants et entrepreneurs](#)
[Consommateurs](#)
[» Généralités](#)
[» Location](#)
[» Vente](#)
[Contribuables et fiscalité](#)
[» Particuliers](#)
[» Sociétés](#)
[Droit pénal et procédure pénale](#)
[Droits d'auteur et Internet](#)
[Famille](#)
[Justice et procès](#)
[Logement et urbanisme](#)
[Patients, professionnels de santé](#)
[Responsabilité civile](#)
[Ressortissants étrangers](#)
[Salariés et employeurs](#)
[» Exécution du contrat de travail](#)
[» Rupture du contrat de travail](#)

La Saint-Glinglin existe en droit

Date: 2009-04-15 17:39:23

Il faut toujours vérifier ce que l'on signe.

Il faut toujours vérifier ce que l'on signe.

Des **parties** avaient conclu un contrat de prêt. Le prêteur, vraisemblablement peu renseigné sur les usages de notre calendrier, acceptait de n'être remboursé qu'à la Saint Glinglin avant de réaliser que Glinglin n'était ni saint, ni dans le calendrier pour la bonne raison qu'il n'existe pas.

Les principes civilistes de liberté contractuelle et d'autonomie de la volonté interdisaient l'annulation du contrat dans la mesure où le prêteur avait consenti en toute liberté à ce prêt.

Pourtant, il a obtenu d'être remboursé le 1^{er} novembre.

Pourquoi

???

Explication : le 1^{er} novembre est la *Toussaint*, la fête de *tous les saints*, a fortiori de Glinglin.

Ainsi en droit, la Saint Glinglin a lieu le jour de la Toussaint.

Ci-dessous un extrait de la décision de justice :

“Attendu que la Saint-Glinglin ne figure pas dans le calendrier, mais qu'il existe à la date du 1^{er} novembre une fête collective de tous les saints qui n'ont pu y trouver place ;

Attendu, en conséquence, qu'il y a lieu de fixer au 1^{er} novembre la date de la Saint Glinglin ;

Par ces motifs, contradictoirement et en dernier ressort, condamne le débiteur à payer la somme réclamée avant le 1^{er} novembre.”

Permalien: [La Saint-Glinglin existe en droit](#)



Partager cette fiche sur Facebook

[Retour](#)

[Remonter](#)